

# ANNEXE AU RAPPORT ERRD 2025

## EHPAD Fil d'Argent

4 rue Malbeck — Valleraugue — 30570 Val d'Aigoual

### MAPPING CPOM ↔ CRITÈRES HAS

#### *Démarche continue de la qualité*

*Croisement des 11 objectifs CPOM avec le référentiel HAS d'évaluation des ESSMS, illustré par les éléments preuves disponibles sur le site dédié de l'établissement.*

#### **Sources :**

- Document interne « Démarche continue de la qualité »
  - Site [www.evaluation-has-fildargent.fr](http://www.evaluation-has-fildargent.fr)
- Référentiel d'évaluation HAS — Établissements et services sociaux et médico-sociaux (mars 2022 modifié 2025)  
Elaboration en partenariat avec l'intelligence artificielle

*Avril 2026*

# 1. Objet et méthodologie de l'annexe

## 1.1 Pourquoi ce mapping ?

Cette annexe au rapport ERRD 2025 répond à une exigence de cohérence et de traçabilité de la démarche qualité de l'EHPAD Fil d'Argent. Elle croise deux référentiels structurants :

- **Les 11 objectifs CPOM** issus du document interne « Démarche continue de la qualité », support de la contractualisation pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue avec l'ARS Occitanie et le Conseil départemental du Gard.
- **Le référentiel HAS d'évaluation des ESSMS** (mars 2022, applicable depuis 2023), structuré en 3 chapitres (Personne accompagnée — Professionnels — ESSMS) et plus de 157 critères dont 18 critères impératifs.

Ce mapping permet de démontrer que les actions menées dans le cadre du CPOM nourrissent directement la conformité au référentiel HAS, et inversement. Il documente la cohérence stratégique de l'établissement.

## 1.2 Méthodologie de construction

Pour chaque objectif CPOM, l'annexe identifie l'ensemble des critères HAS rattachables. Le tableau de chaque objectif présente :

- le numéro et l'intitulé exact du critère HAS,
- le lien vers la page dédiée du site [www.evaluation-has-fildargent.fr](http://www.evaluation-has-fildargent.fr) lorsque l'URL directe a pu être identifiée,
- la mention « **△ IMPÉRATIF** » pour les 18 critères considérés comme tels par la HAS.

Les critères dont l'URL directe (sous la forme /mod/page/view.php?id=X) n'a pu être confirmée renvoient au site général ; ils restent accessibles via la navigation interne du site (sommaire des critères classés par chapitre).

## 1.3 Architecture du site [evaluation-has-fildargent.fr](http://www.evaluation-has-fildargent.fr)

Le site, accessible h24 et 7j/7, structure les éléments preuves selon les 3 catégories du référentiel HAS :

- **Chapitre 1 — La personne accompagnée** (critères 1.1.1 à 1.17.4) : droits, projet d'accompagnement, autonomie, santé, douleur, parcours.
- **Chapitre 2 — Les professionnels** (critères 2.1.1 à 2.10.2) : éthique, droits fondamentaux, prévention des risques, santé mentale, fin de vie, continuité du parcours.
- **Chapitre 3 — L'ESSMS** (critères 3.1.1 à 3.15.3) : bientraitance institutionnelle, cadre de vie, partenariats, RH, qualité-gestion des risques, médicament, infectieux, maltraitance, plaintes, événements indésirables, gestion de crise, achats, numérique.

Le site est complété par 3 classeurs papiers (« Personne accompagnée », « Professionnels », « ESSMS ») mis à disposition lors de la visite des évaluateurs HAS (13-14 janvier 2026), assurant la résilience documentaire en cas de coupure internet (contexte de ruralité).

## 2. Tableau de synthèse — Vue globale

Le tableau ci-dessous donne une vision synthétique du nombre de critères HAS rattachés à chaque objectif CPOM. Il permet d'apprécier l'ampleur de la couverture du référentiel HAS par la stratégie CPOM.

Obj.	Intitulé de l'objectif CPOM	Nb critères HAS associés
1	Conforter le droit des usagers	33
2	Dynamiser l'accompagnement des usagers	23
3	Construire et développer des partenariats dans la filière gériatrique afin d'éviter les ruptures de parcours	16
4	Développer le portage de repas à l'attention des personnes vivant seules à domicile	8
5	Améliorer le cadre de vie et la prise en charge de l'Usager dans le cadre d'un budget contraint	13
6	Consolider notre Prise en Charge de l'utilisateur par le développement des complémentarités	4
7	Développer les outils et pratiques contribuant à la qualité de vie au travail des salariés	9
8	Mettre en place des dispositifs pour la Prise en Charge des Soins Palliatifs et de fin de vie	18
9	S'approprier les RBPP (Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles)	9
10	Mettre en place des dispositifs pour la gestion des troubles du comportement	22
11	Améliorer la politique de gestion des risques	27
<b>TOTAL</b>	<b>Mappings cumulés (un même critère peut être rattaché à plusieurs objectifs)</b>	<b>182</b>

**Lecture :** le nombre élevé de mappings (182) traduit la richesse du croisement entre les deux référentiels et confirme que la démarche CPOM constitue une porte d'entrée naturelle vers la conformité HAS. Certains critères HAS transversaux (ex. 1.10.x sur les projets d'accompagnement, 3.10.x sur la démarche qualité) sont rattachés à plusieurs objectifs CPOM, ce qui est cohérent avec leur rôle structurant.

### 3. Croisement de données détaillé par objectif CPOM

Pour chaque objectif CPOM, sont présentés successivement : le rappel du libellé, les actions à réaliser inscrites au CPOM, l'indicateur/commentaire issu du document interne, puis le tableau exhaustif des critères HAS rattachables avec leurs liens.

#### Objectif CPOM n° 1

##### Conforter le droit des usagers

###### ► Actions à réaliser (CPOM)

Analyse des documents au regard des obligations - Élaboration et réalisation du Projet d'Établissement

###### ► Indicateur / Commentaire (état au 31/12/2025)

Démarches en cours. Difficulté importante en ruralité (cas M. K ). Mise en place d'une ouverture à code pour protéger les résidents et répondre au contexte Vigipirate.

###### ► Critères HAS associés (33 critères)

N° critère	Intitulé du critère HAS	Lien sur evaluation-has-fildargent.fr
1.1.1	La personne accompagnée exprime sa perception de la bienveillance	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.2.1	La personne accompagnée et son entourage sont informés du rôle des professionnels et autres intervenants et peuvent les identifier	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.2.2	La personne accompagnée est informée de ses droits et devoirs dans le cadre de la vie collective ou du fonctionnement du service	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.2.3	La personne accompagnée est systématiquement informée de la possibilité de désigner une personne de confiance pour l'accompagner et l'assister dans ses démarches	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.2.4	La personne a accès aux informations relatives à son accompagnement	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.2.5	La personne peut s'adresser aux professionnels qui l'accompagnent pour être orientée, accompagnée et soutenue dans l'exercice de ses droits individuels	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.2.6	Les professionnels informent la personne accompagnée de ses droits et de leurs modalités d'exercice, ou l'orientent vers le bon interlocuteur	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.2.7	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la connaissance des droits de la personne accompagnée	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.3.1	La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.3.2	Les professionnels coconstruisent les règles de vie collective	<a href="#">Voir la page</a> ✓

N° critère	Intitulé du critère HAS	Lien sur evaluation-has-fildargent.fr
	ou les modalités de fonctionnement du service dans le respect des droits et libertés	
1.4.1	La personne est assurée que les choix qu'elle exprime sur son cadre de vie ou d'accompagnement sont pris en compte	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.4.2	La personne accompagnée bénéficie d'un espace de vie privé, adapté et respectueux de ses droits fondamentaux, qu'elle est encouragée à personnaliser	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.5.1	La personne accompagnée participe aux instances collectives ou à toutes autres formes de participation	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.5.2	La personne accompagnée est informée de la suite donnée aux demandes formulées dans le cadre des instances collectives	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.5.3	Les professionnels facilitent l'accès à la traçabilité des échanges et réponses apportées dans le cadre des instances collectives	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.6.1	La personne accompagnée est soutenue dans son expression. Le partage de son expérience est favorisé et l'expression de ses préférences prise en compte	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.6.2	Les professionnels facilitent l'expression de la personne accompagnée grâce à l'utilisation de moyens et outils adaptés	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.6.3	Les professionnels analysent le recueil de l'expression de la personne accompagnée et en tirent les enseignements	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.7.1	La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer son consentement éclairé, grâce à une information claire et des moyens adaptés	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.7.2	Les professionnels recherchent l'adhésion de la personne accompagnée, grâce à une information claire et des moyens adaptés	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.7.3	Les professionnels réinterrogent le refus de la personne tout au long de son accompagnement et recherchent des alternatives avec elle	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.7.4	Les professionnels assurent la traçabilité du consentement ou du refus exprimé par la personne accompagnée	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.9.1	La personne est accompagnée selon ses besoins et ses souhaits dans sa participation à la vie citoyenne	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.9.2	Les professionnels utilisent des moyens et des outils adaptés permettant à la personne accompagnée d'exercer sa citoyenneté ou de bénéficier d'une éducation à la citoyenneté	<a href="#">Voir la page</a> ✓
2.2.1	Les professionnels soutiennent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée <b>⚠ IMPÉRATIF</b>	<a href="#">Voir la page</a> ✓
2.2.2	Les professionnels respectent la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée <b>⚠ IMPÉRATIF</b>	<a href="#">Voir la page</a> ✓
2.2.3	Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée <b>⚠ IMPÉRATIF</b>	<a href="#">Voir la page</a> ✓

N° critère	Intitulé du critère HAS	Lien sur evaluation-has-fildargent.fr
2.2.4	Les professionnels respectent la liberté d'opinion, les croyances et la vie spirituelle de la personne accompagnée <b>IMPÉRATIF</b>	<a href="#">Voir la page</a> ✓
2.2.5	Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée <b>IMPÉRATIF</b>	<a href="#">Voir la page</a> ✓
2.2.6	L'ESSMS favorise l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée <b>IMPÉRATIF</b>	<a href="#">Voir la page</a> ✓
2.2.7	L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée <b>IMPÉRATIF</b>	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.2.1	L'ESSMS accompagne les personnes pour qu'elles puissent vivre dans des conditions matérielles et un cadre de vie respectueux de leurs droits fondamentaux	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.2.2	L'ESSMS garantit un cadre de vie respectueux des droits fondamentaux des personnes accompagnées	<a href="#">Voir la page</a> ✓

⚠ **Cet objectif comporte 7 critère(s) impératif(s) HAS : 2.2.1, 2.2.2, 2.2.3, 2.2.4, 2.2.5, 2.2.6, 2.2.7**

► **Liens documentaires associés** (vérifiés fonctionnels — voir rapport de vérification)

- [Site évaluation HAS \(portail critères\)](#)
- [Site des familles \(fildargent.fr\)](#)
- [Annonce personne de confiance](#)
- [Annonce accès informations](#)
- [Document personne de confiance \(PDF\)](#)
- [Charte de bientraitance \(site familles\)](#)

► **Documents preuves par critère** (liens de téléchargement depuis evaluation-has-fildargent.fr)

**Critère 1.1.1** — La personne accompagnée exprime sa perception de la bientraitance

- 📄 [Charte de bientraitance](#)
- 📄 [Résultats enquête satisfaction résidents 2025](#)
- 📄 [Résultats enquête satisfaction familles 2025](#)
- 📄 [CR CVS juin 2025 signé](#)

**Critère 1.2.3** — La personne accompagnée est systématiquement informée de la possibilité de désig...

- 📄 [Annonce documents personne de confiance](#)
- 📄 [Document personne de confiance \(PDF\)](#)

**Critère 1.2.4** — La personne a accès aux informations relatives à son accompagnement

- 📄 [Contrat NETSOINS-SONS interopérabilité DMP](#)
- 📄 [Mon Espace Santé - DMP accès informations](#)

**Critère 2.2.1** — Les professionnels soutiennent la liberté d'aller et venir de la personne accomp...

- 📄 [CR CVS 21/10/2025 p.6](#)
- 📄 [CR CVS 03/12/2024 p.2](#)
- 📄 [Règlement fonctionnement p.7 ouverture/fermeture portes](#)
- 📄 [Émargement sensibilisation aller et venir](#)

**Critère 2.2.2** — Les professionnels respectent la dignité et l'intégrité de la personne accompagn...

- 📄 [Protocole respect dignité et intégrité](#)
- 📄 [Charte droits et libertés FNADEPA](#)

- [FALC Charte droits et libertés](#)
- [Sensibilisation postures bientraitantes](#)

**Critère 2.2.3** — Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompa...

- [Règlement fonctionnement p.4 espaces privés](#)
- [CR réunion soignants vie privée intimité](#)

**Critère 2.2.4** — Les professionnels respectent la liberté d'opinion, les croyances et la vie spir...

- [Liste cultes commune Val d'Aigoual](#)
- [Projet personnalisé axe spirituel](#)
- [Art.11 Charte droits et libertés FNADEPA](#)

**Critère 2.2.5** — Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée [CRI...

- [Document droit à l'image](#)
- [Contrat séjour p.6 droit image](#)
- [Netsoins synthèse consentement](#)

**Critère 2.2.6** — L'ESSMS favorise l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée [C...

- [Charte ISA signée](#)
- [FALC Charte droits et libertés affichage](#)
- [Émargement sensibilisation droits usagers 11/2025](#)

**Critère 2.2.7** — L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données...

- [Charte informatique](#)
- [Désignation DPO \(RTO\)](#)
- [Émargement sensibilisation RGPD soignants 07/2025](#)
- [Annonce protection données personnelles](#)

## Objectif CPOM n° 2

### Dynamiser l'accompagnement des usagers

#### ► Actions à réaliser (CPOM)

Élaboration et mise en place des Projets de Vie Individualisé (PVI)

#### ► Indicateur / Commentaire (état au 31/12/2025)

Méthodologie créée par psychologue externe en 2023. 86% des résidents ont un projet actif (statistiques Netsoins). Méthodologie : projet personnalisé type pour entrants, réunion équipe psychosociale tous les lundis 11h-12h, présentation en réunion de transmission, validation par la personne et/ou famille, signature.

#### ► Critères HAS associés (23 critères)

N° critère	Intitulé du critère HAS	Lien sur evaluation-has-fildargent.fr
1.6.1	La personne accompagnée est soutenue dans son expression. Le partage de son expérience est favorisé et l'expression de ses préférences prise en compte	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.6.2	Les professionnels facilitent l'expression de la personne accompagnée grâce à l'utilisation de moyens et outils adaptés	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.6.3	Les professionnels analysent le recueil de l'expression de la personne accompagnée et en tirent les enseignements	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.10.1	La personne exprime ses attentes sur son projet d'accompagnement	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.10.2	La personne avec son entourage et les professionnels en équipe coconstruisent le projet d'accompagnement	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.10.3	Les professionnels évaluent les besoins de la personne pour construire son projet d'accompagnement en utilisant des outils d'évaluations validés	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.10.4	Les professionnels coconstruisent avec la personne et son entourage son projet d'accompagnement	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.10.5	Les professionnels mobilisent les ressources internes et/ou externes et les outils pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement de la personne	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.10.6	Les professionnels assurent la traçabilité et réévaluent le projet d'accompagnement avec la personne, chaque fois que nécessaire, et au moins une fois par an	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.11.1	La personne définit avec les professionnels la place de son entourage dans son accompagnement	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.11.2	Les professionnels informent, orientent et/ou accompagnent l'entourage vers les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.12.1	La personne accompagnée exprime régulièrement ses attentes sur les mesures d'aide et de soutien souhaitées pour favoriser ou préserver son autonomie	<a href="#">Voir la page</a> ✓

N° critère	Intitulé du critère HAS	Lien sur evaluation-has-fildargent.fr
1.12.2	Les professionnels évaluent régulièrement les besoins de la personne accompagnée pour favoriser ou préserver son autonomie	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.12.3	Les professionnels repèrent de manière précoce les risques de perte d'autonomie et d'isolement social de la personne accompagnée et alertent les personnes-ressources	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.13.1	La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer ses attentes en matière de logement ou d'hébergement	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.13.2	La personne est accompagnée dans ses démarches pour accéder ou se maintenir dans son logement ou hébergement	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.13.3	Les professionnels accompagnent la personne dans sa recherche de logement ou d'hébergement adapté à ses besoins et attentes	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.17.1	La personne est accompagnée pour prévenir les situations de transition ou de rupture dans son parcours	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.17.2	Les professionnels accompagnent la personne et mobilisent les partenariats nécessaires en cas de situation de rupture concernant son parcours	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.17.3	Les professionnels apportent leur(s) expertise(s) en soutien d'autres intervenants dans l'accompagnement de la personne	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.17.4	Les professionnels participent aux réunions de coordinations (médico-psycho-sociales) nécessaires à l'accompagnement de la personne	<a href="#">Voir la page</a> ✓
2.5.3	Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le développement de ses compétences, la stimulation, le maintien et la valorisation de ses acquis/acquisitions	<a href="#">Voir la page</a> ✓
2.10.1	Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à l'accompagnement de la personne	<a href="#">Voir la page</a> ✓

► **Liens documentaires associés** (vérifiés fonctionnels — voir rapport de vérification)

- [Site évaluation HAS \(portail critères\)](#)
- [Annonce CVS et participation](#)

## Objectif CPOM n° 3

### Construire et développer des partenariats dans la filière gériatrique afin d'éviter les ruptures de parcours

#### ► Actions à réaliser (CPOM)

Établir un partenariat avec l'HAD couvrant le territoire. Élargir l'éventail des partenariats au secteur sanitaire et médico-social.

#### ► Indicateur / Commentaire (état au 31/12/2025)

Conventions signées : EMSP (1/6/23), ESSPER (7/01/21 maj fév 2023), EMH (9/5/2019), HAD Adène (refus d'intervention car site trop éloigné), Cicat-LR, ESMS La Tessone (Clar-tes), Pharmacie de l'Aigoual.

#### ► Critères HAS associés (16 critères)

N° critère	Intitulé du critère HAS	Lien sur evaluation-has-fildargent.fr
1.15.10	Les professionnels mobilisent les expertises et partenariats du territoire, nécessaires à l'accompagnement à la santé de la personne	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.17.1	La personne est accompagnée pour prévenir les situations de transition ou de rupture dans son parcours	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.17.2	Les professionnels accompagnent la personne et mobilisent les partenariats nécessaires en cas de situation de rupture concernant son parcours	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.17.3	Les professionnels apportent leur(s) expertise(s) en soutien d'autres intervenants dans l'accompagnement de la personne	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.17.4	Les professionnels participent aux réunions de coordinations (médico-psycho-sociales) nécessaires à l'accompagnement de la personne	<a href="#">Voir la page</a> ✓
2.3.1	Les professionnels favorisent la préservation et le développement des relations sociales et affectives de la personne accompagnée	<a href="#">Voir la page</a> ✓
2.3.2	Les professionnels soutiennent et/ou orientent la personne accompagnée pour accéder aux services et dispositifs de droit commun	<a href="#">Voir la page</a> ✓
2.8.1	Les professionnels anticipent les situations de crise ou de rupture dans l'accompagnement ou le parcours de la personne et l'alertent des risques engendrés, le cas échéant	<a href="#">Voir la page</a> ✓
2.8.2	Les professionnels accompagnent les interruptions et les ruptures d'accompagnement de la personne	<a href="#">Voir la page</a> ✓
2.8.3	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au repérage, à la prévention, et à la gestion des risques de rupture de parcours de la personne accompagnée	<a href="#">Voir la page</a> ✓
2.9.1	Les professionnels se coordonnent avec les partenaires du territoire impliqués dans le parcours de la personne accompagnée et partagent les informations nécessaires	<a href="#">Voir la page</a> ✓

N° critère	Intitulé du critère HAS	Lien sur evaluation-has-fildargent.fr
2.9.2	Les professionnels informent la personne accompagnée, et son entourage, des alternatives pour la continuité de son parcours	<a href="#">Voir la page</a> ✓
2.9.3	Les professionnels transmettent toute information nécessaire à la continuité de l'accompagnement de la personne aux professionnels qui prennent le relais et à l'entourage	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.4.2	L'ESSMS s'inscrit dans des partenariats pour enrichir son offre d'accompagnement au bénéfice des personnes	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.4.3	L'ESSMS s'inscrit dans des projets communs avec les partenaires du territoire pour renforcer l'offre d'accompagnement	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.4.5	L'ESSMS développe des actions d'ouverture à et sur son environnement pour favoriser les interactions et partenariats	<a href="#">Voir la page</a> ✓

► **Liens documentaires associés** (vérifiés fonctionnels — voir rapport de vérification)

- [Site évaluation HAS \(portail critères\)](#)
- [Annonce familles parcours](#)

## Objectif CPOM n° 4

### Développer le portage de repas à l'attention des personnes vivant seules à domicile

#### ► Actions à réaliser (CPOM)

Mettre en place l'axe de communication le plus pertinent visant le développement.

#### ► Indicateur / Commentaire (état au 31/12/2025)

Portage de ~60 repas/mois sur le territoire (plus l'été). Site dédié : [services-autonomie.fr](http://services-autonomie.fr) permettant information et inscription. Une progression est en cours du fait de l'arrêt du portage de repas par l'hôpital du Vigan

#### ► Critères HAS associés (8 critères)

N° critère	Intitulé du critère HAS	Lien sur evaluation-has-fildargent.fr
1.8.1	La personne accompagnée a la possibilité de maintenir ses liens sociaux et d'en créer de nouveaux, dans et hors l'établissement ou le service	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.8.2	La personne peut s'investir dans la vie sociale et culturelle et participer à des événements sur le territoire grâce à un accompagnement adapté	<a href="#">Voir la page</a> ✓
2.3.2	Les professionnels soutiennent et/ou orientent la personne accompagnée pour accéder aux services et dispositifs de droit commun	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.4.2	L'ESSMS s'inscrit dans des partenariats pour enrichir son offre d'accompagnement au bénéfice des personnes	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.4.3	L'ESSMS s'inscrit dans des projets communs avec les partenaires du territoire pour renforcer l'offre d'accompagnement	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.4.5	L'ESSMS développe des actions d'ouverture à et sur son environnement pour favoriser les interactions et partenariats	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.15.1	L'ESSMS définit et met en œuvre sa stratégie d'optimisation des achats et de développement durable	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.15.2	L'ESSMS définit sa stratégie numérique	<a href="#">Portail du site</a>

#### ► Liens documentaires associés (vérifiés fonctionnels — voir rapport de vérification)

- [Site des familles \(services-autonomie.fr\)](http://services-autonomie.fr)
- [Site des familles \(fildargent.fr\)](http://fildargent.fr)

#### ► Documents preuves par critère (liens de téléchargement depuis evaluation-has-fildargent.fr)

**Critère 3.15.1** — L'ESSMS définit et met en œuvre sa stratégie d'optimisation des achats et de dev...

-  [Contrat réseau Apogé signé](#)
-  [Contrat CEDRE](#)

**Critère 3.15.2** — L'ESSMS définit sa stratégie numérique

-  [Stratégie numérique V02](#)
-  [Annonce stratégie numérique ENT](#)

 [Courrier RGPD professionnel signé](#)

## Objectif CPOM n° 5

### Améliorer le cadre de vie et la prise en charge de l'Usager dans le cadre d'un budget contraint

#### ► Actions à réaliser (CPOM)

Dégager des économies en interaction avec les volets coopérations/mutualisations et GRH. Réaliser les investissements PPI et l'amélioration du cadre de vie.

#### ► Indicateur / Commentaire (état au 31/12/2025)

Demande de rebasage RPS auprès de l'ARS le 23/09/2023. GIE ACCES créé. Constat de l'établissement : objectif inapproprié au vu de l'inflation et des besoins. Effet ciseau identifié - les résultats 2024 confirment cette analyse. Le bénéfice du travail reconnu par l'évaluation pathos / gir redonne un second souffle en 2025.

#### ► Critères HAS associés (13 critères)

N° critère	Intitulé du critère HAS	Lien sur evaluation-has-fildargent.fr
1.4.1	La personne est assurée que les choix qu'elle exprime sur son cadre de vie ou d'accompagnement sont pris en compte	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.4.2	La personne accompagnée bénéficie d'un espace de vie privé, adapté et respectueux de ses droits fondamentaux, qu'elle est encouragée à personnaliser	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.13.1	La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer ses attentes en matière de logement ou d'hébergement	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.13.2	La personne est accompagnée dans ses démarches pour accéder ou se maintenir dans son logement ou hébergement	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.2.1	L'ESSMS accompagne les personnes pour qu'elles puissent vivre dans des conditions matérielles et un cadre de vie respectueux de leurs droits fondamentaux	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.2.2	L'ESSMS garantit un cadre de vie respectueux des droits fondamentaux des personnes accompagnées	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.3.1	L'ESSMS met à disposition des personnes accompagnées des espaces de rencontre et de socialisation, ainsi que des espaces d'apaisement et de bien-être	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.4.1	L'ESSMS met en œuvre une approche inclusive des accompagnements proposés	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.4.2	L'ESSMS s'inscrit dans des partenariats pour enrichir son offre d'accompagnement au bénéfice des personnes	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.4.3	L'ESSMS s'inscrit dans des projets communs avec les partenaires du territoire pour renforcer l'offre d'accompagnement	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.10.1	L'ESSMS définit sa politique qualité et gestion des risques	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.10.2	L'ESSMS met en œuvre sa démarche qualité et gestion des risques	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.15.1	L'ESSMS définit et met en œuvre sa stratégie d'optimisation	<a href="#">Voir la page</a> ✓

N° critère	Intitulé du critère HAS	Lien sur evaluation-has-fildargent.fr
	des achats et de développement durable	

► **Liens documentaires associés** (*vérifiés fonctionnels — voir rapport de vérification*)

- [Site évaluation HAS \(portail critères\)](#)
- [Annonce CVS cadre de vie](#)

► **Documents preuves par critère** (*liens de téléchargement depuis evaluation-has-fildargent.fr*)

**Critère 3.15.1** — L'ESSMS définit et met en œuvre sa stratégie d'optimisation des achats et de dév...

-  [Contrat réseau Apogé signé](#)
-  [Contrat CEDRE](#)

## Objectif CPOM n° 6

### Consolider notre Prise en Charge de l'utilisateur par le développement des complémentarités

#### ► Actions à réaliser (CPOM)

Formaliser les actions déjà réalisées avec ACCES et les développer.

#### ► Indicateur / Commentaire (état au 31/12/2025)

GIE ACCES créé : paye Fil d'Argent, lingerie pour autres EHPAD, cuisine pour autres EHPAD.  
Travail en réseau orienté vers prospective concrète 2023/2024.

#### ► Critères HAS associés (4 critères)

N° critère	Intitulé du critère HAS	Lien sur evaluation-has-fildargent.fr
3.4.2	L'ESSMS s'inscrit dans des partenariats pour enrichir son offre d'accompagnement au bénéfice des personnes	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.4.3	L'ESSMS s'inscrit dans des projets communs avec les partenaires du territoire pour renforcer l'offre d'accompagnement	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.4.5	L'ESSMS développe des actions d'ouverture à et sur son environnement pour favoriser les interactions et partenariats	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.15.1	L'ESSMS définit et met en œuvre sa stratégie d'optimisation des achats et de développement durable	<a href="#">Voir la page</a> ✓

#### ► Liens documentaires associés (vérifiés fonctionnels — voir rapport de vérification)

→ [Site évaluation HAS \(portail critères\)](#)

#### ► Documents preuves par critère (liens de téléchargement depuis evaluation-has-fildargent.fr)

**Critère 3.15.1** — L'ESSMS définit et met en œuvre sa stratégie d'optimisation des achats et de dév...

 [Contrat réseau Apogé signé](#)

 [Contrat CEDRE](#)

## Objectif CPOM n° 7

### Développer les outils et pratiques contribuant à la qualité de vie au travail des salariés

#### ► Actions à réaliser (CPOM)

Créer les fiches de tâches. Mettre en place les entretiens professionnels. Formaliser une GPEC permettant la professionnalisation et l'augmentation du temps de travail du médecin coordonnateur.

#### ► Indicateur / Commentaire (état au 31/12/2025)

Travail RH en cours dans le cadre d'une réorganisation. Fiches de tâches privilégiées (plus flexibles que fiches de poste). Contrat de travail enrichi (RGPD, accès à l'information). Entretiens professionnels commencés mais non poursuivis (manque de temps). Médecin coordonnateur à distance (St Rythme) suite départ pour épuisement (pathos).

#### ► Critères HAS associés (9 critères)


N° critère	Intitulé du critère HAS	Lien sur evaluation-has-fildargent.fr
3.8.1	L'ESSMS définit et déploie sa politique ressources humaines et met en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.8.2	L'ESSMS met en œuvre un processus d'accueil et d'intégration des nouveaux professionnels et intervenants	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.8.3	L'ESSMS adapte sa gestion des emplois et des parcours professionnels aux évolutions du secteur et de sa stratégie	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.8.4	L'ESSMS met au service des accompagnements une équipe de professionnels formés et qualifiés	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.8.5	L'ESSMS définit des modalités de travail adaptées pour garantir la sécurité, la continuité et la qualité de l'accompagnement	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.8.6	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux RBPP, procédures et références spécifiques à leur cadre d'intervention	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.9.1	L'ESSMS promeut une politique favorisant la qualité de vie au travail	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.9.2	L'ESSMS favorise la qualité de l'environnement de travail des professionnels	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.9.3	L'ESSMS organise des espaces de discussion et de partage pour les professionnels et des temps de soutien psychologique et/ou éthique	<a href="#">Voir la page</a> ✓

#### ► Liens documentaires associés (vérifiés fonctionnels — voir rapport de vérification)

- [ENT fildargent.pro \(professionnels\)](#)
- [Site évaluation HAS \(portail critères\)](#)

#### ► Documents preuves par critère (liens de téléchargement depuis evaluation-has-fildargent.fr)

**Critère 3.8.1** — L'ESSMS définit et déploie sa politique ressources humaines et met en œuvre une ...

-  [PE p.22 organisation des équipes](#)
-  [PE p.23 organigramme](#)
-  [PE p.26 politique GPEC](#)

## Objectif CPOM n° 8

### Mettre en place des dispositifs pour la Prise en Charge des Soins Palliatifs et de fin de vie

#### ► Actions à réaliser (CPOM)

Création de protocoles. Recueillir le souhait des personnes concernant leur fin de vie. Accompagner par le respect de leur volonté et la prise en compte de leurs souffrances.

#### ► Indicateur / Commentaire (état au 31/12/2025)

Démarche pédagogique interne avec plateforme LMS Moodle (fildargent.pro) - mise à disposition de ressources d'information et d'autoformation. Convention EMSP signée depuis le 1/6/2023.

#### ► Critères HAS associés (18 critères)

N° critère	Intitulé du critère HAS	Lien sur evaluation-has-fildargent.fr
1.7.1	La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer son consentement éclairé, grâce à une information claire et des moyens adaptés	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.7.2	Les professionnels recherchent l'adhésion de la personne accompagnée, grâce à une information claire et des moyens adaptés	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.7.3	Les professionnels réinterrogent le refus de la personne tout au long de son accompagnement et recherchent des alternatives avec elle	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.7.4	Les professionnels assurent la traçabilité du consentement ou du refus exprimé par la personne accompagnée	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.13.1	La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer ses attentes en matière de logement ou d'hébergement	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.15.1	La personne accompagnée est informée des soins qui lui sont proposés, selon des modalités adaptées	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.15.2	La personne accompagnée bénéficie de temps d'échange et de soutien autour de son état de santé, des soins possibles et de la stratégie thérapeutique proposée	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.15.10	Les professionnels mobilisent les expertises et partenariats du territoire, nécessaires à l'accompagnement à la santé de la personne	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.16.1	La personne s'exprime sur la manière dont sont prises en charge ses douleurs tout au long de son accompagnement	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.16.2	Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement et tracent les douleurs de la personne accompagnée selon des modalités adaptées	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.16.3	Les professionnels recueillent, auprès de l'entourage, des informations sur les manifestations habituelles des douleurs chez la personne accompagnée	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.16.4	Les professionnels coconstruisent avec la personne accompagnée, la stratégie de prise en charge de la douleur	<a href="#">Voir la page</a> ✓




N° critère	Intitulé du critère HAS	Lien sur evaluation-has-fildargent.fr
1.16.5	Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour soulager la douleur de la personne accompagnée	<a href="#">Voir la page</a> ✓
2.7.1	Les professionnels recueillent et tracent les volontés de la personne sur son accompagnement de fin de vie et ses directives anticipées, selon des modalités adaptées	<a href="#">Voir la page</a> ✓
2.7.2	Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement à la fin de vie de la personne, dans le respect des volontés exprimées	<a href="#">Voir la page</a> ✓
2.7.3	Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement au deuil vécu par la personne	<a href="#">Voir la page</a> ✓
2.7.4	Les professionnels mettent en œuvre l'accompagnement de la fin de vie et/ou du deuil de la personne	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.4.2	L'ESSMS s'inscrit dans des partenariats pour enrichir son offre d'accompagnement au bénéfice des personnes	<a href="#">Voir la page</a> ✓

► **Liens documentaires associés** (vérifiés fonctionnels — voir rapport de vérification)

- [Site évaluation HAS \(portail critères\)](#)
- [ENT fildargent.pro \(ressources soins palliatifs\)](#)

► **Documents preuves par critère** (liens de téléchargement depuis evaluation-has-fildargent.fr)

**Critère 2.7.4** — Les professionnels mettent en œuvre l'accompagnement de la fin de vie et/ou du d...

-  [PE p.41 soins palliatifs et fin de vie](#)
-  [Émargement sensibilisation fin de vie 01/2025](#)
-  [Émargement soins palliatifs - éthique palliative 01/2025](#)

## Objectif CPOM n° 9

### S'approprier les RBPP (Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles)

#### ► Actions à réaliser (CPOM)

Identifier et mesurer l'impact des recommandations des RBPP dans la démarche d'amélioration continue de la qualité.

#### ► Indicateur / Commentaire (état au 31/12/2025)

Espace recommandations créé sur fildargent.pro donnant accès au site HAS (recommandations EHPAD). Réunions hebdomadaires par service mises en place en 2024 avec feuilles d'émargement et compte rendu.

#### ► Critères HAS associés (9 critères)

N° critère	Intitulé du critère HAS	Lien sur evaluation-has-fildargent.fr
2.5.3	Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le développement de ses compétences, la stimulation, le maintien et la valorisation de ses acquis/acquisitions	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.1.1	L'ESSMS définit sa stratégie en matière de bientraitance et en partage une définition commune avec l'ensemble des acteurs	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.1.2	L'ESSMS définit l'organisation et les modalités de déploiement de sa démarche de bientraitance et met à disposition les outils adaptés	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.1.3	L'ESSMS organise des actions de sensibilisation à la bientraitance pour tout nouvel intervenant (partenaire, bénévole...)	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.1.4	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la bientraitance	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.4.4	L'ESSMS est force de proposition et d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.8.6	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux RBPP, procédures et références spécifiques à leur cadre d'intervention	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.10.1	L'ESSMS définit sa politique qualité et gestion des risques	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.10.2	L'ESSMS met en œuvre sa démarche qualité et gestion des risques	<a href="#">Voir la page</a> ✓

#### ► Liens documentaires associés (vérifiés fonctionnels — voir rapport de vérification)

- [ENT fildargent.pro \(espace RBPP\)](#)
- [Site évaluation HAS \(portail critères\)](#)
- [Annonce CVS démarche qualité](#)

## Objectif CPOM n° 10

### Mettre en place des dispositifs pour la gestion des troubles du comportement

#### ► Actions à réaliser (CPOM)

Prévenir les risques de fugues. Former les soignants aux PEC spécifiques (non médicamenteuses). Approche personnalisée du patient avec anticipation des risques. Renforcer ce qui contribue à créer une ambiance apaisante.

#### ► Indicateur / Commentaire (état au 31/12/2025)

Plan de soins via Netsoins pour toutes les personnes accueillies (PEC spécifique et personnalisée). Mobilier spécifique mis en place. Plateforme e-learning (budget < 500€/an) pour formation/sensibilisation. Traçabilité assurée par la direction.

#### ► Critères HAS associés (22 critères)

N° critère	Intitulé du critère HAS	Lien sur evaluation-has-fildargent.fr
1.15.5	Les professionnels identifient et/ou évaluent régulièrement les besoins en santé de la personne accompagnée	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.15.6	Les professionnels repèrent de manière précoce les risques en santé pour la personne accompagnée et alertent les personnes ressources	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.15.7	Les professionnels tiennent compte du rapport bénéfice/risque pour proposer des modalités d'accompagnement adaptées à la santé de la personne	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.15.8	Les professionnels s'appuient sur des activités et des approches non médicamenteuses dans l'accompagnement de la personne	<a href="#">Voir la page</a> ✓
1.15.9	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux activités et approches non médicamenteuses	<a href="#">Voir la page</a> ✓
2.4.1	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de fugue ou de disparition auxquels la personne est confrontée	<a href="#">Voir la page</a> ✓
2.4.2	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux addictions et conduites à risques auxquels la personne est confrontée	<a href="#">Voir la page</a> ✓
2.4.3	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux chutes auxquels la personne est confrontée	<a href="#">Voir la page</a> ✓
2.4.4	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de dénutrition, malnutrition et/ou des troubles de la déglutition auxquels la personne est confrontée	<a href="#">Voir la page</a> ✓
2.4.5	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés à la sexualité auxquels la personne est confrontée	<a href="#">Voir la page</a> ✓
2.4.6	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de harcèlement ou d'abus de faiblesse auxquels la personne est confrontée	<a href="#">Voir la page</a> ✓
2.4.7	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux	<a href="#">Voir la page</a> ✓

N° critère	Intitulé du critère HAS	Lien sur evaluation-has-fildargent.fr
	risques de radicalisation et/ou de prosélytisme auxquels la personne est confrontée	
2.5.3	Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le développement de ses compétences, la stimulation, le maintien et la valorisation de ses acquis/acquisitions	<a href="#">Voir la page</a> ✓
2.6.1	Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement et tracent les besoins d'accompagnement en santé mentale de la personne, selon des modalités adaptées	<a href="#">Voir la page</a> ✓
2.6.2	Les professionnels coconstruisent le projet d'accompagnement en santé mentale avec la personne et le réévaluent régulièrement	<a href="#">Voir la page</a> ✓
2.6.3	Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.5.1	L'ESSMS définit sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées et s'assure de sa mise en œuvre	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.5.2	Les professionnels mettent en œuvre les actions de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.5.3	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la préservation de l'autonomie et à la prévention du risque d'isolement	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.11.1	L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées ⚠ <b>IMPÉRATIF</b>	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.11.2	L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives ⚠ <b>IMPÉRATIF</b>	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.11.3	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence	<a href="#">Voir la page</a> ✓

⚠ **Cet objectif comporte 2 critère(s) impératif(s) HAS : 3.11.1, 3.11.2**

► **Liens documentaires associés** (vérifiés fonctionnels — voir rapport de vérification)




- [Site évaluation HAS \(portail critères\)](#)
- [Annonce posture bientraitante \(ENT\)](#)
- [Charte de bientraitance \(ENT\)](#)

► **Documents preuves par critère** (liens de téléchargement depuis [evaluation-has-fildargent.fr](#))

**Critère 3.11.1** — L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion de...

- 📄 [Cartographie risques maltraitance 2025](#)
- 📄 [PE p.33-34 plan prévention maltraitance](#)
- 📄 [Charte ISA signée](#)
- 📄 [Émargement cartographie maltraitance soignants 10/2025](#)

**Critère 3.11.2** — L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met ...

-  [Information procureur affaire kinésithérapeute](#)
-  [Avis audience tribunal correctionnel](#)
-  [Jugement correctionnel affaire kinésithérapeute](#)

## Objectif CPOM n° 11

### Améliorer la politique de gestion des risques

#### ► Actions à réaliser (CPOM)

Réaliser/actualiser les protocoles. Former le personnel. Sécuriser le parcours du médicament par conventionnement avec une pharmacie. Réaliser une évaluation des pratiques professionnelles. Gérer les EIG et formaliser le protocole de recueil et traitement des réclamations. Optimiser le suivi des infections à risque épidémique.

#### ► Indicateur / Commentaire (état au 31/12/2025)

Protocoles disponibles sur Octime (espace documentaire). Convention pharmacie de Valleraugue signée. DUERP élaboré avec tous les services (réunions hebdomadaires, traçabilité par signatures). Protocole recueil/traitement réclamations affiché dans le hall (Concernant celles des familles et du CVS au sujet de l'évaluation, il leur sera accordé un traitement particulier). Suivi via Netsoins (psychosocial évalué insuffisant - recherche complément). Programme SONS intégré. Vidéo explicative déclaration EI sur fildargent.pro (accès libre en page d'accueil).

#### ► Critères HAS associés (27 critères)

N° critère	Intitulé du critère HAS	Lien sur evaluation-has-fildargent.fr
2.10.2	Les professionnels respectent les règles de sécurisation des données, des dossiers et des accès	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.6.1	L'ESSMS définit sa stratégie de gestion du risque médicamenteux et s'assure de sa mise en œuvre	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.6.2	Les professionnels respectent la sécurisation du circuit du médicament <b>△ IMPÉRATIF</b>	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.6.3	Les professionnels accompagnent les personnes dans la continuité de leur prise en charge médicamenteuse	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.6.4	Les professionnels alertent en cas de risque lié à la prise en charge médicamenteuse, dont la iatrogénie	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.6.5	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la gestion du risque médicamenteux	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.7.1	L'ESSMS définit sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux et s'assure de sa mise en œuvre	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.7.2	Les professionnels mettent en œuvre les actions de prévention et de gestion du risque infectieux	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.7.3	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.10.1	L'ESSMS définit sa politique qualité et gestion des risques	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.10.2	L'ESSMS met en œuvre sa démarche qualité et gestion des risques	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.11.1	L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées <b>△ IMPÉRATIF</b>	<a href="#">Voir la page</a> ✓

N° critère	Intitulé du critère HAS	Lien sur evaluation-has-fildargent.fr
3.11.2	L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives <b>△ IMPÉRATIF</b>	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.11.3	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.12.1	L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations <b>△ IMPÉRATIF</b>	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.12.2	L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes <b>△ IMPÉRATIF</b>	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.12.3	Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives <b>△ IMPÉRATIF</b>	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.13.1	L'ESSMS organise le recueil et le traitement des événements indésirables <b>△ IMPÉRATIF</b>	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.13.2	L'ESSMS communique sur le traitement des événements indésirables auprès des parties prenantes <b>△ IMPÉRATIF</b>	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.13.3	Les professionnels déclarent et analysent en équipe les événements indésirables et mettent en place des actions correctives <b>△ IMPÉRATIF</b>	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.13.4	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion des événements indésirables	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.14.1	L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement <b>△ IMPÉRATIF</b>	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.14.2	L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe <b>△ IMPÉRATIF</b>	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.14.3	Les professionnels participent aux exercices et aux retours d'expérience partagés, organisés par l'ESSMS	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.14.4	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion de crise	<a href="#">Voir la page</a> ✓
3.15.2	L'ESSMS définit sa stratégie numérique	<a href="#">Portail du site</a>
3.15.3	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux outils numériques	<a href="#">Voir la page</a> ✓

**△ Cet objectif comporte 11 critère(s) impératif(s) HAS : 3.6.2, 3.11.1, 3.11.2, 3.12.1, 3.12.2, 3.12.3, 3.13.1, 3.13.2, 3.13.3, 3.14.1, 3.14.2**

► **Liens documentaires associés** (vérifiés fonctionnels — voir rapport de vérification)

- [Site évaluation HAS \(portail critères\)](#)
- [Annonce gestion de crise \(ENT\)](#)
- [Annonce exercice intercommunal \(ENT\)](#)
- [Liste médicaments écrasables \(OMEDIT\)](#)
- [Annonce CVS \(EI, réclamations\)](#)

► **Documents preuves par critère** (*liens de téléchargement depuis [evaluation-has-fildargent.fr](http://evaluation-has-fildargent.fr)*)

**Critère 3.6.1** — L'ESSMS définit sa stratégie de gestion du risque médicamenteux et s'assure de s...

📄 [Liste médicaments écrasables \(fichier Excel\)](#)

**Critère 3.6.2** — Les professionnels respectent la sécurisation du circuit du médicament [CRITÈRE ...

📄 [Protocole circuit du médicament](#)

📄 [Convention pharmacie de l'Aigoual](#)

📄 [Protocole sécurisation prise en charge médicamenteuse](#)

📄 [Protocole stupéfiants et oxygène](#)

**Critère 3.11.1** — L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion de...

📄 [Cartographie risques maltraitance 2025](#)

📄 [PE p.33-34 plan prévention maltraitance](#)

📄 [Charte ISA signée](#)

📄 [Émargement cartographie maltraitance soignants 10/2025](#)

**Critère 3.11.2** — L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met ...

📄 [Information procureur affaire kinésithérapeute](#)

📄 [Avis audience tribunal correctionnel](#)

📄 [Jugement correctionnel affaire kinésithérapeute](#)

**Critère 3.12.1** — L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations [C...

📄 [PE p.12 plaintes et réclamations](#)

📄 [Annonce familles sensibilisation plaintes](#)

📄 [Émargement méthodologie analyse réclamation 10/2025](#)

**Critère 3.13.1** — L'ESSMS organise le recueil et le traitement des événements indésirables [CRITÈR...

📄 [Vidéo déclaration EI sur Netsoins \(3 min\)](#)

📄 [PE p.12 événements indésirables](#)

**Critère 3.14.1** — L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de cont...

📄 [PE p.15-17 politique prévention des risques](#)

📄 [Participation exercice gestion crise 10/2025](#)

📄 [Émargement sensibilisation gestion crise 12/2025](#)

**Critère 3.14.2** — L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe [CRITÈR...

📄 [Communication plan gestion de crise](#)

📄 [Participation exercice intercommunal 10/2025](#)

📄 [Annonce exercice intercommunal gestion crise](#)

**Critère 3.15.2** — L'ESSMS définit sa stratégie numérique

📄 [Stratégie numérique V02](#)

📄 [Annonce stratégie numérique ENT](#)

📄 [Courrier RGPD professionnel signé](#)

**Critère 3.15.3** — Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux outils numér...

📄 [BS septembre 2022 Formatic Santé](#)

📄 [Formatic Santé open badges validés](#)

📄 [Formation au numérique pour tous 2022](#)

## 4. Analyse transversale

### 4.1 Couverture des 18 critères impératifs HAS

La HAS a identifié 18 critères impératifs dont la non-conformité peut bloquer le renouvellement de l'autorisation. Le tableau ci-dessous récapitule leur rattachement aux objectifs CPOM.

N°	Intitulé	Entretien	Obj. CPOM	Lien
<b>2.2.1</b>	Liberté d'aller et venir	Professionnel s	<b>1</b>	<a href="#">🔗 Voir</a>
<b>2.2.2</b>	Dignité et intégrité	Professionnel s	<b>1</b>	<a href="#">🔗 Voir</a>
<b>2.2.3</b>	Vie privée et intimité	Professionnel s	<b>1</b>	<a href="#">🔗 Voir</a>
<b>2.2.4</b>	Liberté d'opinion, vie spirituelle	Professionnel s	<b>1</b>	<a href="#">🔗 Voir</a>
<b>2.2.5</b>	Droit à l'image	Professionnel s	<b>1</b>	<a href="#">🔗 Voir</a>
<b>2.2.6</b>	Exercice des droits	Direction	<b>1</b>	<a href="#">🔗 Voir</a>
<b>2.2.7</b>	Protection des données de la personne	Direction	<b>1</b>	<a href="#">🔗 Voir</a>
<b>3.6.2</b>	Circuit du médicament	Professionnel s	<b>11</b>	<a href="#">🔗 Voir</a>
<b>3.11.1</b>	Plan de prévention de maltraitance	Direction	<b>10, 11</b>	<a href="#">🔗 Voir</a>
<b>3.11.2</b>	Traite les signalements de maltraitance	Direction	<b>10, 11</b>	<a href="#">🔗 Voir</a>
<b>3.12.1</b>	Plaintes et réclamations	Direction	<b>11</b>	<a href="#">🔗 Voir</a>
<b>3.12.2</b>	Communique sur les plaintes et réclamations	Direction	<b>11</b>	<a href="#">🔗 Voir</a>
<b>3.12.3</b>	Analysent plaintes et réclamations	Professionnel s	<b>11</b>	<a href="#">🔗 Voir</a>
<b>3.13.1</b>	Organise le traitement des EI	Direction	<b>11</b>	<a href="#">🔗 Voir</a>
<b>3.13.2</b>	Communique sur le traitement des EI	Direction	<b>11</b>	<a href="#">🔗 Voir</a>
<b>3.13.3</b>	Déclarent, analysent et corrigent les EI	Professionnel s	<b>11</b>	<a href="#">🔗 Voir</a>
<b>3.14.1</b>	Plan de gestion de crise et continuité d'activité	Direction	<b>11</b>	<a href="#">🔗 Voir</a>
<b>3.14.2</b>	Communique sur le plan de gestion de crise	Direction	<b>11</b>	<a href="#">🔗 Voir</a>

**Constat** : les 18 critères impératifs sont tous rattachables à un objectif CPOM. La majorité (10/18) relève de l'objectif n° 11 (gestion des risques), suivi de l'objectif n° 1 (droit des usagers, 7/18). Cette concentration est cohérente : les critères impératifs HAS portent prioritairement sur la sécurité et le respect des droits fondamentaux, qui sont précisément les axes structurants de la démarche qualité.

## 4.2 Articulation entre la démarche CPOM et les pratiques quotidiennes

Le croisement réalisé fait apparaître plusieurs axes structurants de la démarche qualité de l'EHPAD Fil d'Argent :

### Une approche centrée sur les droits et la dignité

Les objectifs CPOM 1 (droit des usagers), 2 (PVI), 7 (QVT) et 9 (RBPP) couvrent à eux seuls plus de 70 critères HAS, ce qui place les questions de droits, de bientraitance, de projet personnalisé et de qualité de l'accompagnement au centre de la stratégie de l'établissement. La charte de bientraitance affichée en hall, complétée par la charte des droits et libertés, formalise cet engagement.

### Une démarche partenariale assumée

Les objectifs 3 (filiale gériatrique), 4 (portage de repas), 5 (cadre de vie) et 6 (complémentarités ACCES) traduisent une stratégie d'ouverture sur le territoire qui fait écho aux critères HAS 3.4.x (partenariats, innovation, ouverture). La création du GIE ACCES, les conventions avec l'EMSP, l'EMH, le secteur du handicap (La Tessone), la pharmacie de l'Aigoual et la médecine coordonnée à distance (St Ryhme) en sont les illustrations concrètes.

### Une politique de gestion des risques mature

L'objectif 11 mobilise à lui seul 27 critères HAS répartis sur 9 sous-domaines (médicament, infectieux, démarche qualité, maltraitance, plaintes, EI, gestion de crise, données, numérique). Cette densité reflète la maturité de la démarche : DUERP construit avec tous les services, programme SONS, vidéo de déclaration EI accessible h24, exercice intercommunal de gestion de crise (9 octobre 2025), participation à un test du plan bleu/PCA, information transparente au CVS.

### Une transformation numérique au service de la qualité

La stratégie numérique de l'EHPAD (sites fildargent.pro, fildargent.fr, services-autonomie.fr, evaluation-has-fildargent.fr, travail.social, contradictoire-has.fr, Netsoins, Anisen, Octime) constitue un facilitateur transversal de la démarche qualité. Elle innove les objectifs 8, 9, 10 et 11 et répond aux critères HAS 3.15.2 et 3.15.3 (stratégie numérique et formation). La novation portée par la direction sur l'auto-évaluation documentée numérique a vocation à devenir pérenne.

## 4.3 Limites identifiées et axes d'amélioration

Le croisement de données fait apparaître plusieurs zones de tension qui méritent d'être explicitées :

- **Objectif 5 (budget contraint)** : l'établissement maintient sa demande de rebasage (RPS) déposée le 23/09/2023 auprès de l'ARS. Le manque de moyens humains et budgétaires limite la capacité à investir dans le e-learning (objectif 10) et freine la formalisation systématique des entretiens professionnels (objectif 7).

- **Objectif 7 (QVT)** : le 0,2 ETP de psychologue ne permet pas l'organisation de temps de soutien éthique formalisé (critère 3.9.3) ; ils ont lieu de manière informelle, donc non traçable. La poursuite des entretiens professionnels reste à formaliser.
- **Objectif 8 (soins palliatifs)** : le refus d'intervention de l'HAD Adène (notifié le 26/2/24 après demande du 14/9/23) constitue un point de fragilité du parcours de soins en fin de vie, partiellement compensé par les conventions EMSP et soins palliatifs Hôpital Le Vigan.
- **Objectif 10 (troubles du comportement)** : le budget limité pour le e-learning ne permet pas une montée en compétences à la hauteur des besoins identifiés. La stratégie repose largement sur les ressources internes (Netsoins, plateforme LMS Moodle).

Ces limites, déjà documentées dans les comptes rendus du CVS et le projet d'établissement 2025, sont assumées par la direction et présentées en toute transparence aux autorités de tarification et aux évaluateurs HAS.

## 5. Conclusion

Le présent croisement de données démontre que la démarche CPOM et le référentiel HAS d'évaluation des ESSMS, loin de constituer des exigences parallèles, s'articulent de manière complémentaire et cohérente. Les 11 objectifs CPOM de l'EHPAD Fil d'Argent couvrent l'ensemble des chapitres du référentiel HAS et incluent les 18 critères impératifs.

Cette annexe répond à un double objectif :

1. **Documenter pour les autorités de tarification** (ARS Occitanie, Conseil départemental du Gard) la cohérence stratégique de l'établissement et la traçabilité de sa démarche qualité, dans la perspective du renouvellement de l'agrément en janvier 2032.
2. **Faciliter la navigation des évaluateurs HAS** et de toute partie prenante intéressée, en proposant un point d'entrée par les objectifs CPOM vers les éléments preuves disponibles sur le site dédié [evaluation-has-fildargent.fr](http://evaluation-has-fildargent.fr) et dans les classeurs papiers (Personne accompagnée, Professionnels, ESSMS) de l'établissement.

La démarche qualité de l'EHPAD Fil d'Argent s'inscrit ainsi dans une dynamique pragmatique, transparente et exigeante, à la mesure des moyens d'un petit EHPAD familial implanté en ruralité à Val d'Aigoual, fidèle à ses valeurs de bienfaisance, de respect, de bienveillance, de soutien mutuel et de recherche scientifique.

**M. Jean-Louis MARTINEZ**

*Directeur de l'EHPAD Fil d'Argent*